

Les cités-jardins

Un peu d'histoire

L'idée de cité-jardin provient d'Angleterre et de Hollande où l'on avait désengorgé les grandes villes en les entourant d'une couronne de quartiers autonomes.

L'idée est de créer, à la périphérie des agglomérations surpeuplées, des "villes-jardins" où règnent les principes de solidarité et d'égalité.

Les concepteurs des cités-jardins belges veulent s'opposer radicalement aux logements ouvriers urbains de l'époque industrielle et offrir un maximum de chances d'émancipation sociale à leurs habitants.

Si les cités-jardins bruxelloises sont considérées aujourd'hui comme des lieux d'habitation privilégiés, il ne faut pas oublier qu'à leur sortie de terre, il s'agissait de quartiers fort éloignés du Centre-ville et de tout moyen de communication.

Les cités-jardins à Anderlecht

Anderlecht est la commune bruxelloise qui compte le plus de cités-jardins.

La société du Foyer Anderlechtois, constituée en 1907, a joué un rôle moteur dans le développement des cités-jardins.

On dénombre trois cités-jardins à Anderlecht :

Les premiers logements construits par le Foyer Anderlechtois le sont à la cité-jardin de la Roue (quartier qui doit son nom à l'existence au début du siècle d'une roue de supplice), avec la création, en 1907-1908, des rues des Citoyens et des Colombophiles. La cité-jardin de Moortebeek

(Moortebeek signifiant «ruisseau boueux»

est un nom qui a été porté par des petits seigneurs au XIII^e siècle).

En 1921, 120 coopérateurs fondèrent les Foyers collectifs et se proposèrent de créer un cité-jardin à Moortebeek.

Elle se compose de 330 maisons et 124 appartements offrant un toit à plus d'un millier de personnes.

La cité-jardin du Bon Air (le plateau sur lequel est construit cette cité étant jugé salubre entre tous on lui a attribué le nom de cité-jardin du Bon Air). La construction, par le Foyer anderlechtois, débuta en 1923.